



Réuni en séance le 17 juin 2013, en présence de 42 membres (3 excusés), le Conseil Général a pris les décisions suivantes :

1. Il accepte, par 33 voix pour, 5 contre et 3 abstentions, les comptes 2012 de la Municipalité et des Services industriels
2. Il mandate à l'unanimité l'organe de révision PWC – PricewaterhouseCoopers SA - pour la vérification des comptes annuels de la Commune et les Services industriels de Bagnes pour la période législative 2013-2016
3. Il accepte par 29 voix pour, 7 contre et 5 abstentions le règlement et tarifs des eaux
4. Il accepte à l'unanimité le nouveau règlement du service électrique (conditions générales)
5. Il accepte à l'unanimité le nouveau règlement du Conseil général
6. Il accepte par 39 voix pour et 2 abstentions l'affectation du fonds en faveur des énergies renouvelables, pour un montant total de Fr. 770'000.-
7. Il accepte par 30 voix pour, 2 contre et 9 abstentions le crédit complémentaire nécessaire au déplacement des tennis de St-Marc pour un montant total de Fr. 500'000.-
8. Il accepte à l'unanimité le crédit complémentaire pour le bisse des Ravines de Bruson pour un montant total de Fr. 157'000.-
9. Il accepte par 40 voix pour et 1 abstention la modification partielle du plan d'affectation des zones (PAZ) et du règlement communal sur les constructions et les zones (RCCZ) – Ransou : zone touristique T3 et zones mixtes M7 & M8
10. Il accepte à l'unanimité la nomination de Mesdames Mélanie Mento et Aude Michellod comme représentantes du Conseil général auprès de l'Assemblée générale du Service Médico-Social d'Entremont.

Les documents concernant ces décisions sont à disposition au secrétariat communal pour consultation.

En vertu de l'art. 70 de la Loi sur les communes du 5 février 2004, le délai référendaire échoit 60 jours après la présente publication, soit le 23 août 2013

Fait à Bagnes, le 24 juin 2013

Le Conseil Général